

Empreinte carbone et eau du secteur de la volaille

Javier Echazarreta, Leticia Tuninetti, Mariano Minaglia, Leda Lirio, Verónica Barrera, María Candela García de Andina

20 mai 2022

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

D'accord avec l'intérêt croissant des consommateurs au sujet de la performance environnementale des produits commercialisés à l'échelle mondiale, le secteur avicole argentin, regroupé dans le Centro de Empresas Procesadoras Avícolas (Centre d'Entreprises de Production Avicole, CEPA), a demandé à l'Institut National de Technologie Industrielle (INTI) de mener un Analyse du cycle de vie (ACV) visant à connaître la performance environnementale de la viande de poulet en fonction de deux indicateurs : l'empreinte carbone et l'empreinte eau. À cet étude ont participé 12 entreprises qui, dans leur ensemble, ont produit en 2020 quelque 350 millions de tonnes de poulet, ce que représente 46 % de la production argentine.

L'étude a été menée conformément aux normes ISO 14040 et ISO 14044 pour l'ACV et aux normes spécifiques pour l'empreinte carbone (ISO 14067) et l'empreinte eau (ISO 14046). L'étude est compatible avec les normes de Déclarations environnementales de type III (ISO 14025) et avec les Règles de catégorie de produits publiées par The International EPD System.

Il s'agit d'une étude du type « du berceau à la porte » comprenant les étapes de production qui suivent: ferme de réélevage (progéniteurs), couvoir, incubateur, ferme d'engraissement et entrepôt frigorifique. Est aussi analysé le broyeur d'aliments composés, où sont produits les aliments pour toutes les étapes de croissance des animaux et les transports reliant ces étapes. L'inventaire environnemental a inclus des données de production agricole de grains et intrants composant les aliments pour animaux et les ressources énergétiques et matérielles utilisées dans toutes les étapes du cycle de production et d'abattage (dont l'énergie électrique, les carburants, les matériaux pour la litière de poulet, les emballages et les produits d'hygiène et de désinfection). Les inventaires ont été élaborés avec des données agricoles de la campagne 2019/2020 et avec des données industrielles de 2020.

Les résultats montrent que l'empreinte carbone est de 1,50 kg de CO₂ eq/kg de viande de poulet. L'impact est distribué dans les étapes de l'entrepôt frigorifique (25,3 %), fermes d'engraissement (29,3 %), usines d'aliments composés (41,9 %), couvoirs (1 %), fermes de réélevage (0,5 %) et incubateurs (1,9 %). Dans la ferme d'engraissement sont mis en relief les contributions des aliments utilisés pour engraisser le poulet, la fermentation entérique et la gestion des effluents d'élevage, la consommation d'énergie électrique et le transport des intrants, notamment de litières de poulet. Dans l'entrepôt frigorifique sont mis en relief les consommations d'énergie électrique, les émissions de la station de traitement des effluents, les intrants pour le packaging et le transport.

À ce qui concerne l'empreinte eau, le résultat a été de 0,54 m³ eq/kg de viande de poulet, distribué dans les étapes de l'entrepôt frigorifique (38,3 %), fermes d'engraissement (9,7 %), usines d'aliments composés (47,8 %), fermes de réélevage (0,6 %), couvoirs (1,3 %) et établissements d'incubation (2,3 %). La contribution la plus importante aux impacts dans les fermes de réélevage, couvoirs et poulets de chair vient des aliments composés, suivi par l'énergie et le transport. Dans le sous-système entrepôt frigorifique sont mis en relief les consommations d'énergie électrique, les produits d'hygiène et le carton utilisé pour le packaging.

Les résultats de l'étude se trouvent dans les plages des paramètres internationaux et, dans plusieurs cas, au-dessous. Dorénavant, le défi à relever est de continuer à aborder des améliorations, notamment dans le transport et dans la consommation d'énergie, en vue de contribuer à la réduction des impacts environnementaux.

